



Société de transport  
de Sherbrooke

## CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202011**

---

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2020 À 17:10, PAR  
VIDÉOCONFÉRENCE.**

---

**Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

**Étaient aussi présents :**

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur
Mme Josée Cloutier	Adjointe administrative

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**  
**RÉSOLUTION NUMÉRO 097-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 098-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2020 .

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2020 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 099-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant le sujet suivant :

- Entente entre la Société de transport de Sherbrooke (STS) et l'employé matricule # 1247

**- ADOPTÉ -**

---

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Due à la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les personnes intéressées à poser des questions ou qui avaient des documents à transmettre au conseil d'administration ont été invitées à le faire via courriel avant le 14 octobre 16h. Voici le détail des questions/documents reçus.

**Madame France Croteau, RUTASM**

Madame Croteau a fait parvenir deux correspondances à l'attention des membres du conseil dans lesquelles il est question du transport adapté au centre de conditionnement Maxi-Club situé au centre d'achat de la Place Belvédère ainsi que des déplacements par taxi pour le service du transport adapté.

---

**6. EXCUSES POUR ABSENCE****RÉSOLUTION NUMÉRO 100-20**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) prévoit qu'un membre du conseil d'administration cesse d'être membre s'il fait défaut d'assister à deux assemblées consécutives sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric DesLauriers-Joannette n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit l'assemblée extraordinaire du 31 juillet 2020 et l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2020.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'absence de monsieur Éric DesLauriers-Joannette soit et est excusée par le conseil d'administration.

**- ADOPTÉ -**

---

**7. GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LES 24 ET 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ ET LE 25 DÉCEMBRE 2020 ET 1ER JANVIER 2021 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ****RÉSOLUTION NUMÉRO 101-20**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Société de transport de Sherbrooke accorde à la clientèle la gratuité du transport en commun les 24 et 31 décembre 2020 pour le transport urbain et adapté, et les 25 décembre 2020 et 1er janvier 2021 pour le service de transport adapté.

**- ADOPTÉ -**

---

8. **REMPLACEMENT DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE EN TANT QUE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 102-20**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 46 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), prévoit que le conseil d'administration désigne la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Patrick Dobson a été mandaté pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels le 13 novembre 2019, par la résolution no 120-19;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de désigner une nouvelle personne pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels afin de centraliser la gestion documentaire.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil nomme madame Vicky Martineau pour agir à titre de personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, à compter du 14 octobre 2020.

**- ADOPTÉ -**

---

9. **ENTENTE DE SERVICE POUR LE DÉVELOPPEMENT, L'INTÉGRATION, LA MAINTENANCE ET LE SUPPORT D'UNE PLATEFORME PERMETTANT LE RECHARGEMENT DE TITRES DE TRANSPORT EN LIGNE (PROJET "RECHARGEMENT WEB").**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 103-20**

**ATTENDU QUE** les Sociétés participantes ont pour mission d'exploiter une entreprise de transport en commun sur leur territoire respectif;

**ATTENDU QUE** les Sociétés participantes désirent moderniser leur système de vente et de perception avec l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

**ATTENDU QUE** les Sociétés participantes réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne, laquelle sera développée par la STS et pourra être hébergée sur les serveurs des autres Sociétés participantes à l'entente;

**ATTENDU QUE** le projet « Rechargement Web » comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

**ATTENDU QUE** le Volet Acquisition fait l'objet d'un mandat distinct entre les Parties;

**ATTENDU QUE** le Volet Développement fait l'objet de la présente entente de service;

**ATTENDU QUE** les Sociétés participantes désirent conclure la présente entente de service afin de mettre en commun des ressources de développement, d'implantation, de maintenance et de support de la plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise le directeur général à signer l'entente de service désignant la Société de transport de Sherbrooke en tant que prestataire de service.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A20-23.

**- ADOPTÉ -**

---

**10. MANDAT D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICE- PROJET "RECHARGEMENT WEB"**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 104-20**

**ATTENDU QUE** le MANDATAIRE est une société de transport en commun au sens de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01);

**ATTENDU QUE** les PARTIES sont soit des organismes publics visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), soit des personnes ou organismes que cette loi assimile à un organisme public, ou encore des organismes à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** les PARTIES réaliseront un projet évolutif pour le développement et l'implantation d'une plateforme Web permettant le rechargement de titres de transport en ligne;

**ATTENDU QUE** le projet « Rechargement Web » comporte deux volets soit l'acquisition des équipements (Volet Acquisition) et le développement, intégration, maintenance et support de la plateforme (Volet Développement);

**ATTENDU QUE** le Volet Développement fait l'objet d'une entente de service distincte entre les PARTIES;

**ATTENDU QUE** le Volet Acquisition fait l'objet du présent mandat;

**ATTENDU QUE** les PARTIES désirent conclure la présente entente afin de confier au MANDATAIRE un mandat aux fins de s'approvisionner et d'obtenir des biens et services requis à la réalisation du Projet "Rechargement Web";

**ATTENDU QUE** le MANDATAIRE projette lui-même d'obtenir les mêmes biens et services;

**ATTENDU QUE** le présent mandat intervient de gré à gré et à titre gratuit.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise le directeur général à signer le mandat d'acquisition désignant la Société de transport de Sherbrooke en tant que mandataire.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A20-24.

**- ADOPTÉ -**

---

11. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-060 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA STATION DU CÉGEP ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 500 000\$**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 105-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-060 décrétant la réalisation du projet de réaménagement de la Station du Cégep et un emprunt au montant de 2 500 000\$, conservé aux archives sous le numéro A20-25, soit et est adopté.

Que le secrétaire soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

12. **RÈGLEMENT R-061 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DU PROJET DE MODERNISATION DU GARAGE PHASE IV ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 10 000 000\$**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 106-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-061 décrétant la réalisation du projet de modernisation du garage Phase IV et un emprunt au montant de 10 000 000\$, conservé aux archives sous le numéro A20-26, soit et est adopté.

Que le secrétaire soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

13. **RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIF**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 107-20**

**CONSIDÉRANT** les objectifs de mobilisation du personnel de la STS et de renforcement de la qualité et de l'expérience client;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite du Chef de section planification et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de directeur des opérations implique la direction de deux services des opérations, à savoir : Entretien et Exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le service à la clientèle est un élément majeur vers une expérience client positive;

**CONSIDÉRANT** les nombreux projets et la mise en oeuvre de nouveaux outils de gestion, l'implantation d'innovations technologiques et l'amélioration des services de transport afin de suivre les recommandations de la vérificatrice générale, il y a lieu de revoir la structure organisationnelle.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituants suivants :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A20- 27.

**- ADOPTÉ -**

---

14. **CHARGÉ(E) DE PROJET**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 108-20**

**CONSIDÉRANT QUE** la STS a déposé son PQI révisé en juin 2020 qui a été adopté avec la résolution 080-20 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les programmes d'aide financière tels que le PAGTCP, SOFIL et le PAGITC financent nos projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS souhaite poursuivre l'amélioration de l'expérience client;

**CONSIDÉRANT QUE** la STS souhaite poursuivre l'amélioration de sa performance organisationnelle;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plusieurs projets importants et que les délais de réalisation sont courts;

**Il est recommandé**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que ce conseil autorise l'embauche d'un (e) chargé (e) de projet, sur recommandation du directeur général et du directeur des ressources humaines.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer le contrat d'embauche à durée déterminée pour une période de deux ans.

Que la rémunération n'excède pas le montant prévu de la classe 8 de l'échelle salariale des professionnels de la STS.

Que ledit contrat soit et est déposé aux archives sous le no A20-28.

**- ADOPTÉ -**

---

15. **CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC CIMA+ POUR UNE ANALYSE APPROFONDIE DES MESURES PRIORITAIRES DU RÉSEAU STRUCTURANT.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 109-20**



**ATTENDU QUE** la STS souhaite entreprendre les démarches d'analyse en lien avec l'implantation des Corridors d'Eco Mobilité;

**ATTENDU QUE** le règlement d'emprunt R-059, permettant de débiter les études préliminaires et analyses détaillées a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du 9 septembre 2020 sous la résolution 093-20;

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offres STS-17-08, le contrat octroyé à la firme CIMA+ pour la première phase d'analyse des opportunités d'implantation des mesures prioritaires a nécessité la création d'un modèle de simulation très complexe qui sera utilisé pour la suite du dossier;

**ATTENDU QUE** la STS souhaite bénéficier des argents investis dans le modèle de simulation dans le but de poursuivre les analyses à l'aide du modèle afin d'obtenir des résultats ciblés vers les corridors de mobilités.

#### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise le directeur général à conclure un contrat de gré à gré avec CIMA+ pour un montant de ne dépassant pas 60 000\$ sans autre demande de prix afin de procéder à l'étude complémentaire avec CIMA+ tel que le prévoit l'article du règlement R-050 Article 6.02, étant donné que le modèle de simulation nécessaire à la poursuite de l'analyse a été développé par cette firme et sera utilisé pour effectuer le mandat de ce dossier prioritaire.

**- ADOPTÉ -**

#### 16. DEMANDE DE PRIX- ACQUISITION D'UN SAN

##### RÉSOLUTION NUMÉRO 110-20

Ont soumis des prix :

	<b>Lunik Intelligence Technologique inc.</b>	<b>MicroAge Drummond Ltée.</b>
<b>SAN</b>	45 650, 00\$	51 739, 00\$

#### IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

---

Que le contrat pour l'acquisition d'un SAN soit et est attribué à **Lunik Intelligence Technologique inc.** ayant déposé le plus bas prix au montant de 45 650,00 \$ plus les taxes de 6 836,09 \$ pour un total de 52 486,09 \$ et que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A20-29.

- ADOPTÉ -

---

17. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 111-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de septembre 2020 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

18. **AFFAIRES NOUVELLES**

18.1. **ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) ET L'EMPLOYÉ MATRICULE # 1247**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 112-20**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément à la politique de délégation de pouvoirs et au manuel de référence des conditions de travail des professionnels de la STS, il est recommandé que le présent conseil entérine l'entente intervenue entre la Société de transport de Sherbrooke (STS) et l'employé matricule # 1247 et que le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, ladite entente.

- ADOPTÉ -

---

19. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Madame Évelyne Beaudin**

Madame Beaudin mentionne qu'elle est sensible aux demandes de Mme France Croteau et affirme que la direction de la Société de transport de Sherbrooke ainsi que

le conseil d'administration veulent trouver des solutions qui satisferont les deux parties.

### **Monsieur Pierre Avard**

Suite à une question reçue dans le cadre de ses fonctions à la Ville de Sherbrooke et en lien avec le retrait des correspondances papier, M. Avard clarifie le fait qu'il n'est pas nécessaire de fournir des informations personnelles lorsqu'un usager désire échanger ses jetons en se procurant La pratico. Ceci est nécessaire seulement pour La vermeilleuse. Il encourage les clients à continuer à aller de l'avant avec l'utilisation des cartes à puce afin de pouvoir bénéficier des correspondances gratuites.

### **Monsieur Pierre Tremblay**

Monsieur Tremblay mentionne l'excellent travail effectué en lien avec la gestion de la COVID-19. Il souligne que la STS, malgré la situation, continue d'aller de l'avant avec les projets en cours avec l'appui du conseil d'administration et que tout roule rondement.

### **Madame Dany Grondin**

Madame Grondin déclare que la STS est en contrôle de la situation en lien avec la pandémie. Elle rappelle à tous l'importance de faire attention à soi et se réjouit de savoir que le projet de rechargement web progresse. Elle indique qu'il serait grandement aidant que la plateforme puisse offrir la possibilité aux étudiants de la CSSRS de recharger leur titre de transport en ligne.

### **Monsieur Éric DesLauriers-Joannette**

Monsieur DesLauriers-Joannette déclare que nous nous dirigeons vers la bonne direction en visant une augmentation de l'efficacité du réseau à l'aide des tous les différents projets en cours.

### **Madame Chantal L'Espérance**

Madame L'Espérance remercie l'ensemble des employés qui travaillent fort afin d'assurer le meilleur service. Elle remercie également les usagers qui respectent la consigne du port du masque. Elle mentionne qu'il est important de continuer nos efforts non seulement pour soi, mais aussi pour les autres. Elle remercie la STS de continuer à offrir les services essentiels que sont le transport en commun et le transport adapté.

**Monsieur Marc Denault**

Monsieur Denault indique que le fait que 75% de l'achalandage soit de retour dans les autobus confirme que le transport en commun est essentiel à Sherbrooke. Il profite également de l'occasion pour reconfirmer l'entière confiance que le conseil d'administration a envers la direction des ressources humaines et la direction générale suite à des propos tenus dans les médias. Le professionnalisme de l'équipe de direction se démarque et fait honneur à la Société de transport de Sherbrooke.

---

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit levée à 17h40.

---

SHERBROOKE, le 14 octobre 2020

Le Président ,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson